Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6098

commission principale: urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s): Lyon 4°

bjet : Aménagement du jardin Clos Carret - Versement d'un fonds de concours

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme

territorial centre

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1986, la communauté urbaine de Lyon était propriétaire d'un tènement immobilier à la Croix-Rousse situé à l'angle de la rue de Cuire et de la rue Calas, et composé d'immeubles, d'entrepôts vétustes et d'un vaste terrain à usage de stationnement.

En 1995, il a été décidé de céder ce tènement, après consultation d'opérateurs, en vue de réaliser une opération d'urbanisme concourant à la revitalisation du centre de quartier de la Croix-Rousse.

Cette opération, aujourd'hui en partie réalisée, comprend la réalisation d'un programme immobilier de logements à l'angle des rues de Cuire et Calas et le stationnement correspondant, un parc résidants souterrain, en substitution de la capacité de stationnement pré-existante, et l'aménagement, par la ville de Lyon, d'un jardin public en cœur d'îlot.

Pour la réalisation de cet espace public, la Communauté urbaine a cédé en 1999 à la ville de Lyon, une surface en pleine propriété d'environ 1 330 mètres carrés et le volume supérieur de la dalle du parc de stationnement pour résidants sur 1 970 mètres carrés.

Le projet d'aménagement de cet espace d'environ 3 300 mètres carrés, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville de Lyon a été conçu par l'équipe llex paysagistes.

Bien intégré au centre de la Croix-Rousse, cet aménagement répond à une très forte attente des habitants qui souhaitaient la réalisation d'un espace public à dominante végétale dans ce secteur peu pourvu en espaces verts publics.

Celui-ci présenterait les caractéristiques suivantes :

- un jardin d'ombre adossé aux façades sud et délimité par un petit canal,
- une bande engazonnée centrale ouverte sur la perspective de la grande rue de la Croix-Rousse,
- une bande minérale soulignée par un mur et ponctuée de petites fontaines,
- un potager ornemental et un verger contre les murs du clos exposés au soleil.

Le coût global de l'opération, toutes dépenses confondues, est estimé à 6 MF TTC.

Pour le financement de cette opération, la ville de Lyon a sollicité un fonds de concours communautaire à hauteur de 1,9 MF.

Cette participation communautaire s'inscrit dans le cadre des actions d'aménagement d'espaces publics de qualité au titre de la politique de revitalisation des centres de quartier ;

2 2000-6098

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

- 1° Accepte le versement d'un fonds de concours de 1,9 MF à la ville de Lyon pour le financement de l'opération jardin Clos Carret.
- 2° Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière afférente.
- **3° La dépense** de 1,9 MF sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget primitif de la communauté urbaine de Lyon délégation générale au développement urbain exercice 2001 compte 657 140 opération 203.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,